



Année scolaire 2020/2021

Inscription des élèves Aides-Soignants

TOUTE INSCRIPTION EST SUBORDONNÉE A L'ADMISSION AUX SÉLECTIONS D'ENTRÉE
et ne sera définitive qu'après réception de votre dossier complet

Dépôt du dossier et pièces à fournir sous pochette transparente perforée

Toutes les personnes sur liste principale doivent fournir impérativement le dossier
dès que possible et avant le 10 juillet 2020

à l'IFSI – Domaine universitaire – 86 Route de Breuty – 16400 LA COURONNE

Listes complémentaires : les personnes appelées après le 28 juin ont 15 jours pour retourner le dossier complet

- Fiche d'inscription 2020-2021 dûment complétée et signée Annexe 1
- Fiche stage Annexe 2
- 6 timbres autocollants, tarif urgent
- Copie du diplôme ou relevé de notes pour les nouveaux bacheliers
- Photocopie de votre pièce d'identité recto/verso en cours de validité
- Copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (pour les moins de 25 ans)
- Photocopie attestation carte vitale de moins de 3 mois
- Attestation responsabilité civile vie privée 2020/2021
- Attestation de responsabilité civile professionnelle 2020/2021
- Attestation de prise en charge pour les personnes financées par leur employeur
- Copie permis de conduire recto/verso, attestation d'assurance du véhicule
- Copie de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences II si vous en êtes titulaire
- Dossier médical : certificat médical du médecin agréé, fiche médicale (vaccinations), Annexes 3 et 4
Vous ne pourrez aller en stage que si vos vaccinations sont à jour.

- Achat des tenues de stage : 44 € (à régler au fournisseur le jour de la distribution des tenues)

Ces tenues vous seront fournies avant d'aller en stage.

D'ores et déjà, nous vous conseillons l'achat de chaussures blanches, silencieuses et tenant bien aux pieds.


Pièces complémentaires selon votre situation (à fournir dès que possible)

- Demandeurs d'emploi indemnisés ou non : notification de droits Pôle Emploi de moins 3 mois obligatoire
- Bénéficiaire RSA et/ou CMU : justificatif
- Stagiaires étrangers : visa type D / carte de séjour en cours de validité

IMPORTANT

Vérifiez que votre dossier soit complet et les pièces justificatives correctes

Dans le cas où votre dossier est litigieux, un courriel explicatif mentionnant la (ou les) pièce(s) à fournir et la date butoir à respecter pour leur transmission vous est envoyé. **Ces dossiers sont mis en attente** jusqu'à ce que le complément d'information demandé nous soit parvenu. L'inscription reste non finalisée tant que le complément de dossier n'est pas parvenu à l'IFSI.

 Sachez que **votre inscription administrative ne pourra être prise en compte tant que votre dossier d'inscription ne sera pas complet**. Si les pièces justificatives demandées n'ont pas été renvoyées, votre certificat de scolarité ne vous sera pas remis. Il est donc impératif de régulariser rapidement votre situation.



Formation

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dossier médical :

- **Certificat médical joint en annexe, à faire compléter obligatoirement par un médecin agréé de l'ARS** (visite non remboursée par la Sécurité Sociale) **Cf. Annexes 3**

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees-11>

Si vous ne résidez pas en Nouvelle-Aquitaine, tapez « liste des médecins agréés + n° de votre dpt »

Si vous réintégrez la formation après une suspension de moins de 12 mois : un certificat médical de votre médecin traitant justifiant de votre aptitude à poursuivre la formation suffira.

- **Fiche médicale étudiant en santé (vaccinations** **Cf. Annexes 4**

Couverture sociale obligatoire :

Fournir votre attestation de sécurité sociale personnelle *de moins de 3 mois*

Assurances :

- **Couverture responsabilité civile vie privée individuelle obligatoire couvrant l'année scolaire 2020/2021.**
- **Couverture responsabilité civile professionnelle 2020/2021 obligatoire Cf. texte officiel ci-dessous. Choisir entre la Médicale de France limoges@lamedicale.fr et la MACSF <https://www.macsf.fr/Nos-produits-services/Vie-professionnelle> **Gratuits. Une attestation vous sera délivrée en retour.****

Circulaire GGS/PS 3 n°2000-371 du 5 juillet 2000 relative à l'assurance responsabilité civile et à la couverture des risques professionnels des personnes accomplissant un stage lié à l'exercice d'une profession paramédicale. Bulletin Officiel n°2000-29 : () « En règle générale, les frais d'assurance de responsabilité civile sont à la charge des candidats, qu'ils soient étudiants, jeunes diplômés, salariés ou demandeurs d'emploi. Il leur appartient de souscrire un avenant limité dans le temps auprès de la compagnie d'assurance qui gère leur contrat « multirisques habitation – responsabilité civile » ou celui de leurs parents. Le choix du montant des garanties assurées relève dorénavant de la seule responsabilité des candidats. Les candidats doivent être garantis pour l'ensemble des risques suivants couvrant la responsabilité civile, tant lors du stage que des trajets occasionnés par celui-ci :

- accidents corporels causés aux tiers
- accidents matériels causés aux tiers
- dommages immatériels »

Aides financières

- **Dossier de demande de bourse d'études pour les personnes sortant du système scolaire :**
 - **auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine**
<https://mes-services.nouvelle-aquitaine.fr>
Demande à compléter directement sur ce site du **03 juin 2020 et au 22 octobre 2020.**
- **Dossier de demande de rémunération Région pour les demandeurs d'emploi *non indemnisés par Pôle Emploi*** A retirer auprès de l'IFAS au 05.45.91.36.00
Règlement sur le site <http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/stagiaire-remunere-du-secteur-sanitaire-et-social/> / Rubrique des Aides
- **Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (*indemnisés ou non*) :** *après que vous nous ayez fourni la copie de votre notification de droits* vous serez inscrit sur la plateforme Pôle Emploi (KAIROS).
Vous pouvez peut-être prétendre à une indemnisation Pôle Emploi si vous totalisez **910 h de travail (130 jours) dans les derniers 24 mois** avant la rentrée ; si tel est votre cas, votre inscription à Pôle Emploi doit être antérieure au jour de la rentrée. Pour tout renseignement appeler le 3949 ou aller sur www.pole-emploi.fr.

Rentrée prévue le : 31 Août 2020

Compte tenu de la situation sanitaire
merci de consulter le site <https://irfss-nouvelle-aquitaine.croix-rouge.fr/>
pour les modalités de rentrée